



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**22-03-2019-16**

Date de convocation le 14/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 11  
Procuration : 1  
Votants : 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mars 2019

Le vingt-deux mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Pouvoir**: M. DUCOS DUCQ donne pouvoir à M. LACOSTE-PEDELABORDE.

**Secrétaire de séance élue** : M. PALIS Estelle.

### **OBJET : VOTE DU BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019.

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>10 000.00 €</b>

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
74	Dotations et participations	10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>10 000.00 €</b>

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le budget est voté chapitre par chapitre, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/04/2019